



# COVID-19 : LES VISITES CONSEILS ET ETATS DES LIEUX SORTANT

Afin de maintenir un service adapté aux conditions sanitaires pendant le Covid-19, nos équipes réalisent des visites conseils selon le respect de ces modalités :



- 1 **Avant le rendez-vous**, vous recevrez un appel ou un mail de nos équipes afin de convenir ensemble d'un rendez-vous et du respect :
  - des gestes barrières
  - de ne pas se trouver dans la même pièce durant la visite ou être à une distance de plus de 1 mètre
  - de réaliser l'état des lieux de sortie en présence seule des signataires du bail
  - de vous munir si possible de votre propre stylo
  - **de porter un masque durant l'état des lieux afin de vous protéger vous et vos proches**



- 2 **Une convocation vous sera transmise par Habitat de la Vienne.** Munissez-vous en au moment de votre déplacement.



- 3 **Au moment de l'état des lieux ou de la visite, nous vous demanderons** de rester à l'extérieur du logement (studio) ou dans une autre pièce : une fois la visite réalisée par nos équipes, vous pourrez faire le tour du logement et signer l'état des lieux avec votre stylo



- 4 Merci de laisser l'état des lieux à l'endroit où il a été déposé.
- 5 En cas de non-respect de ces mesures pendant le rendez-vous au sein du logement, nos équipes sont autorisées à ne pas réaliser leur mission.

Nous vous remercions par avance pour le respect de ces règles d'hygiène et de sécurité et restons à votre écoute. En cas de question, merci de privilégier les appels au **05 49 45 66 76** ou les mails à **[contact@habitatdelavienne.fr](mailto:contact@habitatdelavienne.fr)**

maj le 03/11/2020